

Programme d'actions de sensibilisation, d'éducation et de communication sur la sobriété énergétique auprès de divers publics - Demande de subventions

Rapporteur : M. l'Adjoint CYPRIANI : La Ville de Besançon développe depuis plusieurs années une politique environnementale ambitieuse : réalisation de son empreinte écologique, mise en place d'un Agenda 21, communication au public au travers de l'Espace Info Energie depuis 2000. Pour tous ses efforts, elle a été récompensée en décembre 2007 par l'obtention de la certification Cit'ergie (European Energy Award).

Mais la Ville souhaite aller plus loin et participer à la lutte contre le changement climatique. En février dernier, M. le Maire a signé à Bruxelles la convention des maires où il s'engage officiellement à atteindre les objectifs du paquet «Energie Climat» de 2020, à savoir :

- diminution de 20 % des consommations d'énergie
- diminution de 20 % des émissions de gaz à effet de serre
- assurer 20 % des consommations d'énergie par les énergies renouvelables.

Pour y parvenir, la Ville de Besançon, conformément aux dispositions prises par le projet de loi du Grenelle I de l'environnement, construira pour juin 2010 un outil de travail adapté qu'est le «Plan Climat Energie Territorial» (PCET).

De plus, la Ville de Besançon doit faire l'objet d'un nouvel audit en 2010 pour conserver la certification Cit'ergie, outil de mise en oeuvre du PCET.

Compte tenu de tous ces enjeux pour lesquels chacun est concerné, et des objectifs à atteindre, il est organisé un **programme significatif d'actions de sensibilisation, d'éducation et de communication sur la sobriété énergétique de septembre 2009 à décembre 2011 auprès des publics scolaires, extrascolaires et des agents territoriaux bisontins**. Ce programme fait suite à une précédente campagne de sensibilisation qui s'était déroulée de septembre 2007 à juin 2009, dont ce futur programme reprend les parties positives du bilan et comprend les actions qui méritaient d'être réorientées.

Ces actions permettront d'abonder l'audit Cit'ergie, le Plan Climat Energie Territorial d'une part, et d'autre part de poursuivre le travail de sensibilisation et d'éducation sur le territoire bisontin afin d'atteindre une baisse des consommations d'énergie de l'ordre de 20 %. Pour y parvenir, la Ville va s'appuyer sur la modification des comportements, en utilisant la théorie de l'engagement qui permettra de multiplier par 4 les résultats.

Pour mémoire, le budget Energie annuel du patrimoine Bâti de la Ville de Besançon s'est élevé en 2008 à 4 206 000 € pour 74,52 GWh consommés, ce qui, pour donner une image, représente une année de chauffage de 5 000 maisons.

Le partenariat

Même si la Direction Maîtrise de l'Energie, par les missions qui lui sont confiées, est à l'initiative de ce programme, une collaboration inter-directions a été instaurée. Sont ainsi associées, informées et sollicitées les Directions de l'Education, de la Vie Associative, de la Communication, des Finances, des Bâtiments, du service Formation, de la Mission Développement Durable, etc. Cette collaboration permet d'améliorer la participation, l'implication des agents et des usagers aux différentes actions.

En outre, des partenaires publics ont été associés pour préparer, apporter des conseils quant à la pertinence du programme et valider son caractère novateur ; ils poursuivront cette collaboration, notamment dans un accompagnement financier.

Ce programme se décline en **3 volets** :

- 1. DEMULTIPLICATION DES ACTIONS AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE**
- 2. DEMULTIPLICATION DES ACTIONS AUPRES DU PUBLIC EXTRASCOLAIRE**
- 3. FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX.**

1. DEMULTIPLICATION DES ACTIONS AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE

A/ Poursuite de la dynamique dans les écoles primaires ayant suivi les actions de sensibilisation

- **les élèves ayant suivi le programme d'actions de 2007-2009**

Sur l'année scolaire 2007-2009, 400 élèves de CE2, CM1, CM2 de 19 classes des écoles Jean Macé, Fontaine Ecu, Brossolette et Velotte ont bénéficié de 3 séances d'interventions sur la maîtrise de l'énergie d'environ 1 h 30.

Afin de maintenir une dynamique, le prestataire assurera une séance complémentaire au sein des classes où certains élèves sont encore en CM1 ou CM2. Cette intervention devra être construite avec l'enseignant qui lui permettra d'acquérir les fondamentaux et les outils simples et d'assurer en autonomie les interventions à venir. Des évaluations auront lieu pour apprécier au mieux les acquis des élèves et des remarques des enseignants.

De septembre 2009 à juin 2010 : 9 classes seront concernées :

- **Jean Macé** : 50 élèves (2 classes)
- **Velotte** : 50 élèves (2 classes)
- **Fontaine Ecu** : 25 élèves (1 classe)
- **Brossolette** : 80 élèves (4 classes).

- **Année scolaire 2010-2011**

Le prestataire procédera de la même manière de septembre 2010 à juin 2011 avec 10 classes ayant bénéficié d'interventions sur la sobriété énergétique entre septembre 2009 et juin 2010.

B/ Démultiplication des actions auprès des établissements scolaires bisontins de septembre 2009 à juin 2011

Dans une première partie, le prestataire a pour objectif de mobiliser les occupants et les utilisateurs des établissements scolaires en les informant sur la sobriété énergétique et en leur donnant des moyens de modifier leurs comportements. La théorie de l'engagement sera utilisée par le prestataire pour améliorer les taux de changements réels des comportements des personnes sensibilisées.

La Direction de la Maîtrise de l'Energie fixe comme objectif de sensibiliser sur cette période 10 établissements scolaires bisontins, répartis pour moitié par année scolaire.

Sur l'année scolaire 2009-2010 : des actions auprès de cinq établissements scolaires

- **5 réunions de sensibilisation**

Le prestataire réunira l'ensemble des occupants et des utilisateurs par établissement primaire, à savoir l'ensemble du personnel enseignant, les parents d'élèves toutes tranches d'âge confondues et les agents techniques et ouvriers spécialisés, pour expliquer l'intérêt de la sobriété énergétique sur l'impact environnemental et leur élaborer des propositions pour les amener à modifier leurs comportements.

• Formation des enseignants, accompagnement

Les enfants seront sensibilisés par les enseignants désireux d'aborder cette thématique dans leur projet d'école (établissement adhérent au réseau éco école, etc.). Le programme d'actions 2007-2009 ayant été riche d'enseignements, le programme de 2009-2011 proposera aux enseignants deux formules selon leurs besoins identifiés sur la thématique et leur disponibilité.

Par conséquent, deux types d'accompagnement sont envisagés pour répondre aux besoins des enseignants :

- accompagnement complet

Le prestataire anime trois séances maximum d'environ 1 h 30 en développant certains volets en concertation avec l'enseignant. A l'issue de ces interventions, le prestataire fournira à l'enseignant l'ensemble des fiches et outils pédagogiques pour qu'il puisse être en capacité d'animer seul cette thématique l'année suivante. De cette manière, les enseignants seront en capacité d'animer seuls la thématique dans leur classe.

- accompagnement réduit

Le prestataire articule avec le CRDP et l'Inspection Académique des temps de formation pour donner les savoir-faire nécessaires aux enseignants du premier degré désireux d'aborder cette thématique dans le projet d'école avec les enfants de leur classe (apports des fondamentaux sur le thème de l'énergie, des outils et des méthodes pédagogiques, etc.), notamment le mercredi matin lors des conférences pédagogiques.

Les établissements ciblés sont prioritairement les sites municipaux les plus gros consommateurs et/ou ceux faisant l'objet d'une rénovation de performance en énergie.

Les sites identifiés sont :

- le groupe scolaire Herriot
- le groupe scolaire Viotte
- le groupe scolaire Chaprais
- le groupe scolaire Jean Zay
- les écoles ayant sélectionné la thématique «énergie» en s'inscrivant dans le réseau éco école.

Des évaluations auront lieu sur les acquis des enfants, les outils pédagogiques et la formation délivrée aux enseignants pour s'assurer du bon déroulement des interventions et des objectifs à atteindre pour chacune des parties.

L'objectif est de sensibiliser sur cette période 20 classes dans 5 établissements scolaires bisontins au moins, soit environ 4 classes par établissement pour l'année scolaire 2009-2010.

• Année scolaire septembre 2010 - juin 2011

Le prestataire procédera de la même manière sur 2010-2011 avec cinq autres établissements, dont le groupe scolaire Viotte qui fait l'objet d'un projet d'installations de chaufferie bois et de panneaux solaires photovoltaïques sur 2010.

2. DEMULTIPLICATION DES ACTIONS AUPRES DU PUBLIC EXTRASCOLAIRE

A/ Rappel dans les maisons de quartier de la campagne 2007-2008

La Ville souhaite poursuivre sur 2009-2010 le travail effectué auprès du personnel et utilisateurs des maisons de quartier de Montrapon et de Velotte sur 2007-2008. Des interventions sur la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment ont eu lieu (les habitudes et les comportements sur l'utilisation de l'énergie au quotidien ont été analysés et réorientés en vue d'une plus grande maîtrise des consommations) en vue de modifier leurs comportements.

Ainsi il est souhaité s'assurer que les fondamentaux sur la thématique de la sobriété énergétique soient transmis à l'ensemble des occupants et utilisateurs des maisons de quartiers. Aussi, des éléments méthodologiques, des fiches et autres outils pédagogiques seront transmis aux animateurs afin de les rendre autonomes pour assurer dans le futur des ateliers à destination des enfants, adolescents, voire adultes.

Par ailleurs, la Ville de Besançon, par le biais du prestataire, souhaite également accompagner les maisons de quartier de Montrapon et Velotte sur des manifestations ponctuelles annuelles, comme celle de «Quartiers en fête» qui se déroule à la mi-juin de chaque année.

Des fiches d'évaluation des acquis permettront de contrôler la quantité et la qualité de l'information transmise. Enfin, une fiche d'évaluation à l'issue des interventions permettra de s'assurer de leur bon déroulement et des objectifs atteints pour chacune des parties.

B/ Démultiplication des actions auprès du public extrascolaire bisontin de septembre 2009 à fin décembre 2011

En 2010, deux maisons de quartier seront concernées par ce projet :

• Maison de la Jeunesse et de la Culture de Palente (MJC)

Cette Maison de la Jeunesse et de la Culture est située au Nord-Est, dans un quartier représentant 1/8 de la population bisontine avec environ 14 100 habitants. Le développement des activités axées sur la sobriété énergétique est un moyen efficace de démultiplier la prise en compte par la population bisontine de l'importance des économies d'énergie et plus encore pour la population du quartier de Palente inscrite dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Ainsi, le prestataire a pour mission de sensibiliser l'ensemble du personnel en transmettant les fondamentaux pour permettre les modifications des comportements, en utilisant notamment la théorie de l'engagement. Le prestataire ira plus loin avec les animateurs en les formant et les accompagnant pour leur permettre d'animer seuls des ateliers avec les enfants, adolescents et adultes. Pour cela, le prestataire devra transmettre les éléments méthodologiques, les fiches et outils pédagogiques aux animateurs. Des fiches d'évaluation des acquis des personnes sensibilisées devront être effectuées auprès de l'ensemble des publics afin de s'assurer qu'un maximum d'informations aura bien été transmis. Enfin, une fiche d'évaluation à l'issue des interventions permettra de s'assurer du bon déroulement et des objectifs atteints pour chacune des parties.

La MJC sera invitée à travailler sur la thématique de la sobriété énergétique avec les autres maisons de quartier désireuses de construire un projet commun : rencontre sur des demi-journées, etc.

Ainsi les animateurs pourront développer des ateliers permanents utilisables par les personnes fréquentant la MJC.

• Maison de quartier de Planoise

Cette maison de quartier municipale draine 1/6 de la population bisontine, soit environ 20 000 habitants. Elle est composée d'une vingtaine d'agents municipaux et bénéficie également du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Dans cet endroit, également stratégique, le prestataire procédera de la même manière que pour la MJC de Palente.

Puis, afin de réunir les maisons de quartier déjà sensibilisées sur cette thématique et celles à venir, le prestataire sera force de propositions pour rassembler les maisons de quartier avec l'ensemble des animateurs et enfants, adolescents désireux de construire un projet commun, comme la création d'une exposition itinérante : «une centrale de Négawatt». Ce projet aura pour finalité de circuler dans l'ensemble des maisons de quartier de Besançon sur des périodes définies dans l'année.

Des ateliers pratiques pourront être créés pour les enfants, adolescents, adultes restant de manière permanente dans chaque maison de quartier qui en aura eu l'idée.

En 2011, deux autres maisons de quartier feront l'objet d'un même programme d'actions.

3. FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX

On constate, entre 2007 et 2008, que le Budget Energie de la Ville de Besançon a augmenté de 8 % passant de 3 912 000 € à 4 206 000 €.

Pour lutter contre cette hausse liée notamment à l'augmentation des prix des ressources, de l'augmentation du patrimoine de la Ville (maison des associations rue Violet, Centre Nelson Mandela, etc.), la Ville de Besançon décide de mener des actions prioritairement sur les sites municipaux appartenant aux vingt plus gros consommateurs.

Sur le programme de 2007/2008, elle avait déjà mené des actions au Centre Administratif Municipal, qui nécessitent un rappel pour amplifier les modifications de comportement des agents mais aussi des usagers fréquentant les locaux.

Sur le programme d'actions 2009/2011, ce seront au minimum cinq sites municipaux qui bénéficieront d'interventions adaptées. Celles-ci transmettront les fondamentaux et laisseront des outils ou supports d'information aux agents. L'ensemble des outils sera disponible et utilisable sur supports papiers, supports informatiques, et en libre service sur le site de la Ville de Besançon de façon à rendre autonomes les différentes directions de la Ville de Besançon concernées. A l'issue des interventions, des fiches d'évaluation devront permettre de renseigner les agents et usagers de l'évolution des changements de comportements des personnes sensibilisées.

A/ Rappel au Centre Administratif Municipal de la campagne 2007-2008

En effet, les agents du Centre Administratif Municipal ont bénéficié sur la période de novembre 2007 à avril 2008 des actions de sensibilisation et d'information, générant des modifications de comportements, confirmées par une baisse de 12 % des consommations d'électricité et une baisse de 13 % des dépenses.

Dès septembre 2009, la Ville de Besançon souhaite faire un rappel dans ce site, qui regroupe environ 500 agents et accueille 500 usagers bisontins par jour afin de maintenir constante l'attention de ces derniers sur la modification des comportements.

B/ Développement d'actions dans d'autres bâtiments municipaux faisant partie des plus gros consommateurs

Pour contenir la progression des dépenses énergétiques, la Direction de la Maîtrise de l'Energie recentre ses actions sur les plus gros sites municipaux consommateurs d'énergie. La Ville va donc informer, sensibiliser le personnel et les usagers fréquentant les sites tout en rénovant les installations énergétiques de septembre 2009 à décembre 2011.

Trois types d'établissements sont identifiés avec des publics et utilisateurs spécifiques, à savoir :

- un public administratif avec le Centre Technique Municipal, le Centre Administratif Municipal ;

- un public sportif avec le Palais des Sports - Piscine Mallarmé, Piscine La Fayette ;
- un public culturel avec la Médiathèque Pierre Bayle, le Centre Nelson Mandela.

4. LE CALENDRIER

Volet n° 1

1. De septembre 2009 à juin 2010 :

- 1) Rappel dans les écoles primaires ayant suivi des animations sur 2008 ;
- 2) Sensibilisation du personnel et des parents d'élèves dans cinq nouveaux établissements scolaires ;
- 3) Formation des enseignants ;
- 4) Intervention dans vingt classes de cycle 3 des cinq établissements scolaires bisontins sélectionnés.

2. De septembre 2010 à juin 2011 :

- 1) Rappel dans les écoles primaires ayant déjà suivi des animations sur 2009 ;
- 2) Sensibilisation du personnel et des parents d'élèves dans cinq nouveaux établissements scolaires ;
- 3) Formation des enseignants ;
- 4) Intervention dans vingt classes de cycle 3 des cinq établissements scolaires bisontins sélectionnés.

Volet n° 2

1. De septembre 2009 à juin 2010 :

- 1) Rappel dans les maisons de quartier de la campagne sensibilisées courant 2007-2008 ;
- 2) Sensibilisation du personnel dans deux nouvelles maisons de quartier ;
- 3) Formation et accompagnement des animateurs pour animer des ateliers, créer une exposition itinérante ;
- 4) Accompagnement des animateurs pour la création d'un projet commun entre toutes les maisons de quartier travaillant sur la thématique de la sobriété énergétique.

2. De septembre 2010 à juin 2011 :

- 5) Rappel dans les maisons de quartier de la campagne sensibilisées courant 2009-2010 ;
- 6) Sensibilisation du personnel dans deux nouvelles maisons de quartier ;
- 7) Formation et accompagnement des animateurs pour animer des ateliers, créer une exposition itinérante ;
- 8) Accompagnement des animateurs pour la création d'un projet commun entre toutes les maisons de quartier travaillant sur la thématique de la sobriété énergétique.

Volet n° 3**De septembre 2009 à décembre 2011 :**

Information, sensibilisation, formation du personnel et des usagers fréquentant trois types d'établissements publics spécifiques : bâtiments administratifs, sportifs et culturels.

5. LES ACTIONS DIRECTES MENEES PAR LA DIRECTION DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Outre la coordination du programme de sensibilisation, d'éducation, la Direction Maîtrise de l'Energie poursuit et met en œuvre directement des actions comme :

- le copilotage avec le Service Environnement du Grand Besançon de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial pour juin 2010 ;
- le copilotage avec le Service Environnement du Grand Besançon de l'opération des 200 familles relais «économie d'énergie» ;
- le recours aux énergies renouvelables sur les sites municipaux : plan Bois Energie, plan solaire... ;
- la gestion des certificats d'économies d'énergie dont fait partie le protocole conclu avec EDF ;
- la gestion de l'énergie, dont l'affichage des consommations et des coûts énergétiques, l'évaluation des résultats ;
- l'utilisation des outils de la direction, dont la caméra infrarouge afin de montrer les déperditions de chaleur dans les écoles, dans les manifestations grand public...

6. LE BUDGET ET LE FINANCEMENT

Le coût de ce programme est estimé à 57 205 € TTC sur la période de septembre 2009 à fin décembre 2011.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 011.020.6042-30900 du budget principal.

Ce programme peut faire l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires, notamment dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER et du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007/2013. Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER) (50 %) :	28 602 €
- ADEME (15 %) :	8 581 €
- Département du Doubs (15 %) :	8 581 €
- Ville de Besançon (TVA inclus) (20 %) :	<u>11 441 €</u>
Total	57 205 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la poursuite du programme d'actions de sensibilisation, d'éducation et de communication sur la sobriété énergétique auprès des publics scolaires, extrascolaires et des agents territoriaux bisontins ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), de l'ADEME, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel susceptible de financer ce type de projet, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les financeurs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 2009.